

SUD SAINTE BAUME bientôt **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

...

**... et aussi toute l'info utile
sur la vie de votre village...**

*Associations, jeunesse,
travaux, histoire, municipalité,
et vos prochains rendez vous...*



Mesdames, Messieurs,

Ce trimestre estival qui se termine a été placé sous le signe de l'unité et je tiens à remercier tout d'abord, avec l'ensemble de mon Conseil Municipal, les associations qui se sont investies et ont œuvré à la qualité des manifestations proposées sur notre Commune. Nous avons vécu ensemble, cet été, des moments de rassemblements et de convivialité.

Depuis, la rentrée scolaire 2014/2015 aura vu, sur notre Commune l'application de la difficile réforme des rythmes scolaires que nous avons voulu réussir pour le bien des enfants et le confort des parents, **avec cette année la gratuité des NAPS (nouvelles activités périscolaires)**. Nos services techniques ont, comme chaque année, mis à profit les vacances scolaires pour réaliser les travaux d'entretien et de rénovations indispensables pour le meilleur accueil de nos petits et de leur sécurité.

Ce trimestre aura vu le renouveau de nos outils de Communication, avec la création du site internet de la Commune et la page Facebook, dans lesquels vous disposez au quotidien d'informations sur les actions engagées par le Conseil Municipal ainsi que sur l'organisation du travail des services de la Municipalité, des associations et commerçants de notre Village.

Nous avons également complété le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs d'Evenos (D.I.C.R.I.M.) par la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection de la population. Vous trouverez, dans chaque numéro de l'Evenos Info, un rappel sur l'un des risques susceptibles d'affecter notre Commune (Risque inondation en page 5).

Lors de ce trimestre enfin, la Commune d'Evenos a délibéré favorablement pour l'extension des compétences de la CCSSB. M. le Préfet du Var devrait signer l'arrêté portant sur cette extension et nous délibérerons très bientôt sur la transformation de la Communauté de Communes en communauté d'Agglomération.

Notre Territoire, plus fort et plus uni va désormais se rapprocher et accompagner encore plus chaque municipalité, en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités.

En attendant 2015 qui se profile à l'horizon, je vous propose de nous retrouver le vendredi 28 novembre prochain lors d'une réunion publique afin de vous présenter un bilan du 1^{er} semestre de mandature et répondre, avec mon Conseil Municipal, aux questions de tous.

Votre magazine qui relate en 20 pages la vie de notre village s'efforce toujours de mettre l'accent sur l'information de proximité.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Blainine Tonier

Maire d'Evenos
Vice Présidente de la CCSSB

FORMATION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE AU RISQUE INCENDIE...

Le 28 août dernier, les agents communaux administratifs, des écoles et les services techniques d'EVENOS étaient tous conviés à une session de formation sur l'utilisation des extincteurs.

Organisé par le Centre de gestion du Var, les agents ont dans un premier temps été sensibilisés sur les différentes consignes liées au risque incendie, avant d'apprendre le maniement d'un extincteur dans la cour de l'école Edouard Estienne. Pour anecdote, cette formation était dispensée par un natif de la Commune, Clément SINTES, Conseiller Prévention au Pôle Santé Sécurité du CDG 83.



Une formation théorique... et pratique.

UNE OPÉRATION RÉGIONALE À EVENOS !

Dimanche 14 septembre, tous les départements de PACA ont mis en place des « relais détente moto » sur lesquels les motards de passage ont pu faire une halte et recevoir certains messages de prévention sur la sécurité routière. Dans le Var, 3 relais ont été proposés à des endroits qui présentent un intérêt touristique ou patrimonial, ou constituent un lieu de passage privilégié des motards – La Celle, St Raphael et Evenos. Sur les relais, suivant les sites, les motards pouvaient trouver : un stand « accueil, café/boissons fraîches », un atelier « Sécurité Routière », un atelier « premiers gestes de secours » ainsi qu'un atelier d'information de l'association « France ADOT 83 ».



SUD SAINTE BAUME

UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

AU 1^{er} JANVIER 2015

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la coopération intercommunale sur le territoire, il est apparu, que la Communauté de Communes SUD SAINTE BAUME pouvait prendre une forme juridique lui permettant de bénéficier d'un meilleur rendement financier, à compétences quasi-identiques.

En effet, depuis 2013 et l'arrivée de SANARY, la Communauté actuelle répond ainsi aux critères démographiques propres à une Communauté d'agglomération, comptabilisant près de 61 000 habitants. Elle peut par conséquent se transformer sous ce régime juridique si elle opère, en amont de sa transformation, aux ajustements rédactionnels de certaines compétences d'une part et en se dotant de quelques compétences supplémentaires.

Ces transferts sont l'occasion d'un toilettage des compétences pour permettre à la Communauté de mieux répondre aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et préparer leur rédaction aux exigences du CGCT pour les communautés d'agglomération.

Une fois les compétences complémentaires définies et réécrites par arrêté préfectoral, le Conseil Communautaire proposera la transformation en communauté d'agglomération avec l'adoption de nouveaux statuts, fruit d'une nouvelle rédaction adaptée aux dernières évolutions législatives et réglementaires.

Dans ce contexte, chaque Commune Membre a délibéré et adopté les transferts de compétence suivant (*Evenos le 24 septembre dernier*) :

- Au titre de l'aménagement de l'espace : la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Le rappel légal du mécanisme introduit par la loi ALUR du transfert par défaut de la compétence document d'urbanisme sauf opposition des communes précédant l'entrée en vigueur du mécanisme ;
- La création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- La compétence politique du logement et du cadre de vie, aussi appelée en communauté d'agglomération équilibre social de l'habitat ;
- La compétence politique de la ville ;
- La lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores ;
- La réalisation d'un agenda 21 communautaire ;
- L'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;
- Le programme ODYSSEA ;
- Le programme d'éducation au développement durable ;
- Les aires d'accueil des gens du voyage (déjà prévues via le PLH) ;



LANCEMENT DE LA 30^{ème} CAMPAGNE HIVER 2014-2015

À PARTIR DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2014
CENTRE DE LA FLORANE - BT 13

TOUS LES LUNDIS de 8h30 à 11h et 13h à 16h

Renseignements. 04 94 62 60 31

Commissions Municipales

Présidente des Commissions - Blandine MONIER, Maire

FINANCES

Alain DEMARLIER
Ludovic DELPRETE
Jean TEYSSIER
Sandrine NOVASIK
Jean-François ROMERO
Christine THEVENIN

URBANISME

Jean-François ROMERO
Martine CADEO de ITURBIDE
Ludovic DELPRETE
Sébastien LORIN
Jean TEYSSIER
Christine THEVENIN

EAU / ASSAINISSEMENT

Sébastien LORIN
Jean-François ROMERO
Jean TEYSSIER
Alain DEMARLIER
Ludovic DELPRETE
Philippe PETIT

CULTURE et COMMUNICATION

Martine CADEO de ITURBIDE
Marie José SIMONNET
Marianne PONCELET
Bertrand L'ECU
Sophie BRIANÇON
Colette GAILLARD

ENVIRONNEMENT

Denise OSTI
Jean-François ROMERO
Bertrand L'ECU
Louis VIDAL
Jean TEYSSIER
Philippe PETIT

ÉCOLES, JEUNESSE et SOLIDARITÉ

Sophie BRIANÇON
Marie José SIMONNET
Marianne PONCELET
Ludovic DELPRETE
Sandrine NOVASIK
Colette GAILLARD

TRAVAUX / VOIRIE et INVESTISSEMENT

Ludovic DELPRETE
Jean-François ROMERO
Jean TEYSSIER
Sandrine NOVASIK
Sébastien LORIN
Philippe PETIT

PERSONNEL

Alain DEMARLIER
Martine CADEO de ITURBIDE
Jean-François ROMERO
Sandrine NOVASIK
Ludovic DELPRETE
Agnès ALBEROLA

COMMERCE, ARTISANAT ÉCONOMIE et EMPLOI

Alain DEMARLIER
Martine CADEO de ITURBIDE
Marie José SIMONNET
Ghislaine CAMPOLI
Jean TEYSSIER
Agnès ALBEROLA

ASSOCIATION

Alain DEMARLIER
Denise OSTI
Marie José SIMONNET
Marianne PONCELET
Louis VIDAL
Colette GAILLARD

CCAS

Marie José SIMONNET
Marianne PONCELET
Sandrine NOVASIK
Sophie BRIANÇON
Isabelle VITTOZ
Raymonde HUGONNIER
Gislaine VERRILLI
Michel LESSARDI

DIRECTEUR DE PUBLICATION / Blandine MONIER - Magazine édité à 1200 exemplaires. Conception, réalisation et rédaction / CMC Evenos. Crédits Photos : GD / MCDI / J. Laurent. Remerciements pour collaboration : Annie EMILE / Paul BRUNA / Le Comité des fêtes / Les écoles de la Commune / Les Amis des archives d'Evenos / Mme HUGONNIER / Les copines de la bibliothèque et tous les amis de MOUNE / Les associations de notre village / Alain DEMARLIER.



Magazine imprimé sur papier
100 % recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



Papier recyclé



**SAINTE ANNE D'EVENOS
PARKING DU JEU DE BOULES**

LE 13/14 DÉCEMBRE

NOMBREUSES ANIMATIONS
CONCOURS DE DÉCORATIONS DE SAPINS DE NOËL
PRODUITS RÉGIONAUX / ARTISANAT
GASTRONOMIE / DÉGUSTATION
IDÉES CADEAUX...
VIN CHAUD ET RESTAURATION SUR PLACE

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Elle peut se présenter sous différents aspects :

- **L'inondation de plaine** : la montée des eaux est en général assez lente ;
- **L'inondation torrentielle** : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante. Ce type d'inondation est d'autant plus dangereux que les rivières sont souvent asséchées en été ;
- **L'inondation par ruissellement urbain** : cela correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

► RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE – HISTORIQUE...

La commune d'Evenos est soumise aux risques d'inondation de plaine et de crues torrentielles générés par la Reppe et le Destel. Les crues mémorables de la Reppe sont celles d'Octobre 1973 emportant plusieurs véhicules et entraînant la mort de 5 personnes dans les gorges d'Ollioules, de Février 1974 où la D.62 a été coupée et de janvier 1978 au cours de laquelle on a pu noter d'importants dégâts. En ce qui concerne le Destel, comme toutes les rivières méditerranéennes, on peut noter des crues intenses et rapides en cas de précipitations orageuses.

► POINTS SENSIBLES DANS LA COMMUNE...

Ils sont situés le long de la RN8 en limite de commune avec le Beausset jusqu'au lieu-dit Chautard en passant par la Laidière et l'Enchristine.

En cas de Danger, la population serait alertée au moyen de la sirène, du téléphone et du porte à porte par la police municipale, la gendarmerie et les pompiers. Elle serait également tenue informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens.

► PREVENTION...

- Aménagement des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, constitution d'un syndicat de communes,
- Surveillance de la montée des eaux par les agents de la police communale pour la Reppe, le Cimaï et le Destel,
- Elaboration et mise en place, si besoin, de plans de secours au niveau du département : plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- Information de la population.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

AVANT

- Fermer portes et fenêtres,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits et papiers au sec,
- Amarrer les cuves,
- Faire une réserve d'eau potable,
- Prévoir l'évacuation.

PENDANT

- S'informer sur la montée des eaux et sur les consignes par la radio
- Utiliser les dispositifs de protection temporaires si nécessaire...
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré de type étage, colline...
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- Signaler, depuis les étages, votre présence et attendez les secours.

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



ESPACE *Jennesse*



VISITE DE LA MAIRIE PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE EDOUARD ESTIENNE...

Le 1^{er} juillet dernier était programmé une visite des élèves (CM1/CM2) de l'école Edouard Estienne de la Mairie de Ste ANNE d'EVENOS. Au menu, découverte des bureaux du personnel administratif ainsi que celui de Madame le Maire, puis séance de questions/réponses dans la salle du Conseil Municipal. Les enfants, visiblement très intéressés par la vie municipale ont pu questionner Madame le Maire... Un moment de partage unique avec le premier magistrat de la Commune jusqu'à la distribution de viennoiseries pour clôturer cette sortie scolaire originale pour les enfants du village...



Le centre de loisirs IFAC à Evenos a ouvert ses portes pour accueillir vos enfants durant l'accueil de loisirs les mercredis après-midi, les temps périscolaires des matins et soirs ainsi que lors de la mise en place des nouvelles réformes. L'équipe d'animation fait appel à vos dons, que ce soit en matériel de récupération (bouteilles plastique, boîtes d'œufs etc ... ou ancien jeux et jouets de vos enfants). Nous restons disponibles pour vous accueillir au 200 route d'Evenos, à côté de la cours de récréation d'Edouard Estienne... (En photo l'équipe d'animateurs : Anne Sophie, Remy, Baptiste, Rosa et Thomas)



Retrouvez dans ces pages l'ensemble du tissu associatif d'Evenos... Il donne à chacun la possibilité de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie de notre village. Consciente de sa richesse et de sa diversité, la Municipalité s'engage à ses côtés en mettant à disposition ses équipements, ses services et ses outils de communication afin de permettre à tous de s'épanouir dans le « bien vivre ensemble » et la citoyenneté...



A S S O C I A T I O N S

ASSOCIATION DES BOULISTES D'EVENOS



Organisation de manifestations diverses liées aux loisirs : pétanque, jeux de cartes, loto...
Président : Mr HALLOT Michel
(T.) 06 63 47 26 53 / (M.) hallotmichel@hotmail.fr

CCFF D'EVENOS



Surveillance et protection de la nature.
Président : Mr BECH Marcel
(T.) 06 07 18 85 18
(M.) marcel.bech83@orange.fr

AMICALE DES DONNEURS DE SANG



Organisation et gestion des opérations de don du sang.
Président : Mr DECARPIGNY Yves
(T.) 06 17 71 58 35

CHUONG-QUAN-KUI-DAO EVENOS



Pratique du CHUONG QUAN KHI DAO et techniques de self-défense.
Président : Mr HUGUES Gérard
(T.) 06 07 72 92 63 / (M.) cqkd-evenos@hotmail.fr

AMICALE DU LIVRE



Organisation de manifestations culturelles autour du livre et gestion d'une bibliothèque.
Présidente : Mme DAT Liliane
(T.) 06 76 21 92 99 / (M.) liliane.dat@orange.fr

CLUB CYNETIQUE D'EVENOS

Favoriser le développement du gibier et sauvegarde de la faune et de la flore.
Président : M. VIDAL André
(T.) 06 08 68 77 29 / (M.) André.vidal2@orange.fr

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE



Association d'anciens combattants et devoir de mémoire...
Président : Mr DEMARLIER Alain
(T.) 06 60 11 40 22 / (M.) alain.ketty@wanadoo.fr

COMITE DES FÊTES EVENOS



Animation culturelle et conviviale sur les 3 hameaux.
Présidente : Mme BRIANÇON Sophie
(T.) 06 99 47 16 77
(M.) sophie.briancon@laposte.net

ART EN VAR



Aider et conseiller les talents à s'exprimer.
Président : Mr GIRAULT Michel
(T.) 06 11 13 10 40
(M.) art.en.var@gmail.com

ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT D'EVENOS



Œuvrer à la protection de l'environnement.
Président : Mr TUA Georges
(T.) 04 94 90 39 23
(M.) adee.tua@free.fr

ARTS ET MOUVEMENTS

Promotion et enseignement de la danse et organisation d'activités artistiques / culturelles.
Présidente : Mme SIMONNET Marie José
(T.) 06 64 39 24 69 / mmjsim@gmail.com

EBRO



Activités de loisirs et culture visant à l'animation et l'épanouissement physique/moral de ses adhérents.
Président : Mr LEMOUROUX Alain
(T.) 04 94 90 32 92 / (M.) ebroevenos@orange.fr

ASAM-EVENOS



Soutien matériel et financier aux actions de développement de l'association malgache "ASA"
Président : Mr GIRAULT Michel
(T.) 06 11 13 10 40 / (M.) girault-michel@orange.fr

EVENOS DANSE



Danses ancienne et moderne.
Président : Mr GERARD Geoffroy
(T.) 04 94 90 42 53
(M.) geoffroygg@sfr.fr

ASSOCIATION DES 3 CLOCHERS



Entretien, aménagement et amélioration des 3 églises de la commune d'Evenos.
Président : Mr ROMERO Jean-François
(T.) 06 98 78 32 73 / (M.) romerojfam@hotmail.fr

EVENOS MOVING

Garder forme et souplesse en toute convivialité.
Présidente : Mme LEPROUX Marie-christine
(M.) marie-christineleproux@hotmail.fr



Forum d'Evenos du 6 septembre dernier...

EVENOS USEP



Activités sportives et socioculturelles pour contribuer à la formation du jeune « citoyen ».
 Présidente : Mme DAUMET Caroline
 (T.) 06 83 03 80 17 / (M.) evenosusep@laposte.net

ON NATHAN PAS LES BRAS CROISES



Aider les parents dans l'achat de matériel médical et préparer le retour d'enfants malades au foyer.
 Pdt : Mr TOMANDINI Frédéric - (T.) 06 12 91 04 21
 (M.) onathanpaslesbrascroises@hotmail.fr

FORUMS D'EVENOS



Association culturelle d'idées, de débats, de rencontres, autour de l'art et de l'actualité.
 Président : Mr DUPREZ André
 (T.) 06 09 04 52 44 / (M.) forumsevenos@orange.fr

POINT CAUME



Proposer des activités sportives, culturelles et artistiques à la population d'Evenos.
 Présidente : Mme DJERAI Yasmina
 (T.) 04 94 90 37 01 / (M.) pointcaume@hotmail.fr

JIU-JITSU BRÉSILIEN



Pratique et promotion des arts martiaux spécifiquement Brésiliens.
 Président : Mr WALTER Jean-philippe
 (T.) 06 22 79 67 48 / (M.) tatame-sud@bbox.fr

SEIHA DOJO

Développer la double voie de l'écrit et du combat " bun bu ryo do ".
 Président : Mr FINDJI Éric
 (M.) 06 16 25 32 02 / (M.) dojo@seiha.net

LES AMIS DES ARCHIVES D'EVENOS



Classement, traitement et valorisation des archives communales d'Evenos.
 Président : Mr MAYSONNADE Alain
 (M.) alma83@wanadoo.fr

SORAYA



Promouvoir la danse orientale par différentes actions (cours de danse, spectacles, animations...)
 Président : Mr CRISCUOLO Sauveur
 (T.) 06 79 48 45 88 / (M.) martine.isis@hotmail.fr

LES GAIS RIRES ET ACOLYTES



Œuvrer à l'harmonie, l'équilibre, l'épanouissement dans le cadre personnel et/ou professionnel.
 Présidente : Mme SARDI Lili - (T.) 06 32 63 88 84
 (M.) lesgaisrires.acolytes@outlook.fr

TALA - ENTRE CHIENS ET LOUPS



Accompagner les enfants malades par les animaux ; Favoriser le contact.
 Présidente : Mme BODIN Corinne
 (T.) 07 60 05 27 39 / (M.) tala.coco@hotmail.fr

LES TAMALOU D'EVENOS

Bien vivre sa retraite.
 Présidente : Mme RICARD Paule
 (T.) 06 17 92 13 87
 (M.) paulette.ricard@wanadoo.fr

TERRES D'EVEILS

Promouvoir l'art ancestral de la céramique et développer un esprit créatif et imaginaire.
 Pdt : Mme MARTINEZ Brigitte - (T.) 06 11 38 87 76
 (M.) association.terresdeveils@neuf.fr

MAINTENANCE DU VIEIL EVENOS



Faire revivre le vieux village autour de l'histoire du château.
 Président : Mr ZANNINI Jean-toussaint
 (T.) 06 38 99 00 55 / (M.) evenos.asso@free.fr

YOGA EPANOUIR



Étude et pratique du YOGA selon la tradition indienne.
 Présidente : Mme BAUMIER
 (M.) mariehelene.baumier@gmail.com



UN WEEK END DU 6 ET 7 SEPTEMBRE CHARGÉ EN ANIMATIONS...

Tout d'abord, le samedi 6 septembre se tenait le traditionnel forum des associations de la Commune. Réuni sur le terrain des boules de ST ANNE, il accueillait à partir de 9h30 nombre de personnes venues se renseigner sur les différentes activités proposées sur le Territoire.

À quelques mètres de là, à 10h00, le départ d'une course de côte cycliste était donné pour rallier le Mont Caume. Les plus rapides ont mis moins de 30 minutes pour accomplir cet effort et se sont vus récompensés par Madame le Maire et ses Adjointes vers 11h30, sur la place de la Mairie annexe du BROUSSAN.



Puis le dimanche 7 septembre, c'est un très beau vide grenier organisé par l'association ASAM qui attirait une foule curieuse sur le terrain de foot du Broussan, avec en parallèle à la salle Etienne ROUX une exposition de peinture présentée par l'association ART en VAR.

L'ASSOCIATION EBRO AU PAYS DES HUÎTRES

L'Association EBRO a organisé le 13 septembre dernier une journée dégustation de coquillages chez le sympathique Jean BASTIDE, ostréiculteur à Mèze (34). Une Cinquantaine de personnes s'étaient inscrites pour cette journée joyeuse et ensoleillée. Partis de Ste ANNE le vendredi en début d'après-midi en direction de MARSEILLAN plage où ils étaient hébergés, ils ont pu découvrir le dimanche matin l'étang de THAU et ses nombreux parcs à huîtres à bord du catamaran « Le MANSATHAU » avant de reprendre la route du retour, tous enchantés de ce beau week-end.



LA COMMUNE D'EVENOS A SA TOMATE...

L'association des Jardiniers potagistes du Beausset proposait lors du week end du 10 août une manifestation originale à l'Espace Multivision avec l'exposition d'environ... 530 variétés de tomates !!! Bruno Fournier, passionné et collectionneur - qui possède près de 1200 pieds cultivés et 750 variétés - initiateur de cette opération travaille autour d'un protocole international de création de nouvelles variétés de tomates. Vendredi 8 août au soir se



déroulait l'inauguration en présence des Maires du Beausset et d'Evenos qui baptisaient de nouvelles variétés de tomates liées aux Communes de Sud Sainte Baume : " la Bandol Blues ", " la Beaussetane ", " La Caderi ", " l'Ebro " (Evenos), " la Sant Nari ", " la Signo " ... L'occasion d'échanges conviviaux entre les élus qui ont félicité l'initiateur de cette manifestation soutenue par les communes.

FIN DE SAISON EN FANFARE POUR LE JIU JITSU EBROSIEU

Très bonne fin de saison au niveau International pour le JIU JITSU BRÉSILIEN (TEAM TATAME) de SAINTE ANNE D'EVENOS. Au mois de mai, JULIEN MADDALON, ceinture violette à remporté une très belle 3° place lors de l'Open international de ROME. S'en est suivi au mois de juin, 2 nouvelles médailles pour WALTER JEAN PHILIPPE en ceinture noire, lors de l'Open international de PARIS qui a réuni plus d'une douzaine de nations. À noter dans cette même compétition, la 4° place en ceinture bleue de DORIAN GEORGEN qui s'est incliné en quart de finale après 3 belles victoires. Ces résultats sont de bonnes augures pour les championnats d'EUROPE en janvier 2015 à LISBONNE (Le TEAM TATAME est à la recherche de sponsors pour ces prochaines compétitions).



N'HÉSITEZ PAS À NOUS COMMUNIQUER TOUTE INFORMATION ASSOCIATIVE POUR UNE DIFFUSION SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ (EVENOS INFO, SITE WEB, FACEBOOK)



Lettre à Moure (Raymonde Agnel)

*Un an déjà que tu nous as quitté...
et tu ne cesses de nous manquer.
Tu as été l'une des premières à
t'engager dans "l'aventure" de la
Bibliothèque et nous insistons sur le
mot aventure, car ce n'était pas
évident de créer un pôle culturel
dans une petite commune rurale.*

Il y a 24 ans de cela.

*Depuis le début, tu as voulu, petit à petit, élever et diversifier
le niveau culturel des ouvrages proposés. Et cela avec succès...
Quelle a été notre joie, la tienne de constater l'intérêt croissant
des lecteurs pour des auteurs français et aussi étrangers, reconnus
dans la monde entier.*

*Merci Moure pour ton engagement, ton enthousiasme et tes
suggestions quant au choix des ouvrages qui ont peu à peu
envahis nos rayonnages. Tu as favorisé nos relations avec
les écoles de Ste Anne et du Broussan afin que les jeunes
soient initiés à la lecture. Tu as aussi grandement participé
à l'organisation de conférences et d'expositions qui ont fait
connaître la Bibliothèque.*

Moure, nous ne t'oublierons jamais.

*Tes copines de la Bibliothèques
et tous tes amis...*

Commémorations

Cérémonies avec dépôt de gerbe



L'association des Anciens combattants, présidée par Alain DEMARLIER organisait comme chaque année les commémorations liées au patrimoine historique de la Commune.

Elles ont débuté par la traditionnelle fête nationale du 14 juillet avec des cérémonies sur les 3 hameaux (1). Ont suivi la commémoration de la libération d'EVENOS le 21 août dernier (2) avec la présence de nombreux élus des Communes environnantes, pour se terminer par un vibrant hommage rendu à Honoré D'ESTIENNE D'ORVES ce 29 août 2014 (3 et 4), après la messe célébrée en l'église du BROUSSAN par le Père Cerisier, dans un émouvant recueillement devant le monument aux morts du hameau.

Etaient présents à cette cérémonie une délégation des Marins Pompiers de Toulon, un piquet d'honneur de la PMIM de la Seyne, près d'une trentaine de porte drapeaux ainsi qu'un échelon de l'avenir Musical du Beausset autour du Président de l'association des anciens combattants de la Commune d'EVENOS et du Souvenir Français et d'un encadrement d'officiers et sous officiers important.



L'ASSOCIATION DES 3 CLOCHERS organisait le 26 juillet sa traditionnelle « soupe au pistou » sur la place du jeu de boules de Ste ANNE. Ce sont quelques 450 convives qui se sont réunis pour déguster ce plat typiquement provençal et profiter de la piste de danse, animée par Michel Sylvestre. Il est bon de rappeler que l'intégralité des recettes encaissées par l'association sert à la rénovation et l'entretien du patrimoine religieux de la Commune.



CONFERENCES 2014-2015...

Le premier jeudi de chaque mois à la salle Espace de Ste Anne, à partir de 18h30, un(e) conférencier(e) bénévole propose un exposé dans un de ses domaines de connaissances. Durant une quarantaine de minutes, il/elle fait partager son savoir, ses expériences et enfin le regard qu'il porte sur son sujet.

Les conférences sont gratuites. Le débat est ouvert. Toutes et tous sont les bienvenus.
A l'issue de chaque rencontre, chacun(e) pourra se retrouver autour du pot de l'amitié.

Date	Animée par	Thème
06/11/2014	Mme GARRIDO	Rédaction d'un Journal "Le Progrès"
04/12/2014	M. CHOQUE	Il était une fois des lancements de bateaux
08/01/2015	M. GIACOMONI	Pasquale PAOLI, u babu di a patria
05/02/2015	M. PENEL	Au temps de la 1 ^{ère} révolution industrielle
05/03/2015	M. GRANAROLO	Les pièges de la communication
02/04/2015	Mme L. GOARNISSON	Que sont devenus nos lavoirs de Provence
07/05/2015	M. BERNARDINI	L'humour ou l'art de tutoyer les « exquis mots »
11/06/2015	M. LENZINI	Germain nouveau poète Varois et père du surréalisme

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

André DUPREZ : 06 09 04 52 44 - forumsevenos@orange.fr

Marie FRAZIER : 06 98 47 04 29 - forumsevenos_mpf@orange.fr

Les Rendez-vous d'Evenos

été 2014

Vous êtes venus nombreux aux rendez vous du Comité des Fêtes de cet été 2014. Du 17 juillet au 15 août, notre village a vécu des nuits...

- De convivialité, avec le grand aïoli animé par Michel Sylvestre,
- De nostalgie, avec le groupe ABBA,
- De retrouvailles, avec la réouverture de la VILLA BIVONA,
- Spectaculaires, avec la soirée Latino fiesta...

EVENOS a vibré toute une soirée dans le monde poétique de NOUGARO. La traditionnelle Paëlla au BROUSSAN a fait "parking comble" ... aux sons des guitares Latinos, pour terminer sur une ambiance folle de la soirée Disco...



MERCI À TOUS
pour la réussite de ces festivités 2014
et un grand « BRAVO » à l'équipe
du Comité des Fêtes...

T R A V A U X



1

Les travaux d'extension de l'école maternelle de Ste Anne avancent à grand pas [façade (1), réfectoire scolaire (2), salle de classe (3)].



2



3



Installation en juillet d'une piscine à l'école Edouard Estienne pour les animations du Centre Aéré.



Réfection du marquage de la peinture routière au cœur de l'agglomération.

Installation d'une VMC (ventilation) à l'église du BROUSSAN.



DÉBROUSSAILLER...

un geste vital, une obligation légale

SOURCE - LEGIFRANCE
DDAF 13
Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Comment débroussailler ?



Cette réglementation s'applique dans les zones sensibles qui sont constituées des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements et des zones situées à moins de 200 mètres de ceux-ci. En application de l'article L321-5-3 du code forestier et de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2007, le débroussaillage a pour objectif de **diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies de forêts en créant une coupure dans la continuité du couvert végétal.**

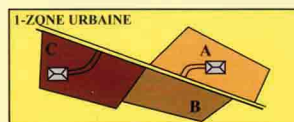
On entend notamment par débroussaillage :

- La destruction de la végétation herbacée et ligneuse basse au ras du sol,
- L'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres,
- L'enlèvement des arbres morts, dépérissants ou dominés sans avenir,
- L'enlèvement des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'un autre d'au moins 2 mètres,
- L'enlèvement des branches et des arbres situés à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombant le toit d'une construction,
- L'élimination des branches, troncs et broussailles par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles.

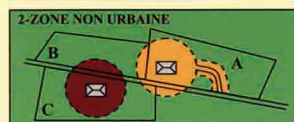
L'opération de débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, mais doit au contraire :

- Permettre un développement harmonieux des boisements concernés et leur installation là où ils ne sont pas encore constitués,
- Laisser subsister suffisamment de semis et de jeunes arbres de manière à constituer ultérieurement un peuplement complet.

Qui doit débroussailler ?



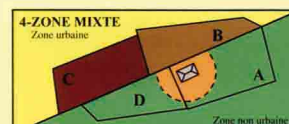
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de B
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C



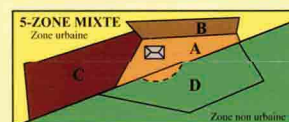
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C
- B n'est soumis à aucune obligation



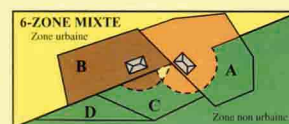
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C
- B n'est soumis à aucune obligation



- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de B
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C
- D n'est soumis à aucune obligation



- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de B
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C
- D n'est soumis à aucune obligation



- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de A
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de B
- Zone de débroussaillage obligatoire aux frais de C
- C et D ne sont soumis à aucune obligation

— Limite des propriétés
☒ Constructions

--- Limite de 50 mètres autour des constructions et de mètres de part et d'autres des voies privées

Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt et le brûlage des déchets verts constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé publique.

Un arrêté préfectoral du 16/05/2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du Var et réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Cette réglementation s'impose à tous.

Elle prévoit cependant diverses dérogations, notamment périodiques en cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, mais également lorsque le terrain est situé à l'intérieur ou à proximité d'une forêt. Plus précisément, sont concernés les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, y compris les voies qui les traversent, ainsi que tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations, détaillées dans le tableau ci – contre...

BRÛLAGE des déchets verts...

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinerer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
			INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
			INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ				
			INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 2 ou 3	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimés n°4)	POSSIBLE sauf si 2 ou 3	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
			POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 2 ou 3	POSSIBLE sauf si 1		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	
			POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	
			POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1		

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmpaca.org)

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

POSSIBLE **sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.



ENTRETIEN/NETTOYAGE DES COURS D'EAU

L'article L215-2 du Code de l'Environnement énonce le principe selon lequel le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives, ainsi que le droit d'usage de l'eau. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

En contrepartie de ces droits et afin de garantir le respect des objectifs de gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, différentes obligations incombent aux propriétaires riverains, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien régulier, qui a pour objet :

- De maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- De permettre l'écoulement naturel des eaux,
- De contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.

Les méthodes préconisées en ce sens sont l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et l'élagage ou recépage de la végétation des rives.



Blandine Monier, Maire d'Evenos
et son **Conseil Municipal**
vous invitent à une
RÉUNION de BILAN du
1^{er} SEMESTRE de MANDATURE
VEN. 28 NOV. 2014 à 18H00

Salle **Gérôme Hugues** (Espace)

- Ste Anne d'Evenos -

Les élus se tiennent à votre disposition tous les jours en Mairie
sur rendez vous au 04 94 98 50 86



ENQUÊTE EMPLOI EN CONTINU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2014

L'INSEE réalisera du **29 septembre 2014 au 20 janvier 2015** une Enquête Emploi par sondage au 4^{ème} trimestre 2014.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées.

C'est également une source d'information importante sur l'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ou plus.

Dans notre Commune, quelques ménages seront sollicités.

Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.

Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

GRAND LOTO

organisé par la classe CM1/CM2 de l'école Edouard Estienne

SAMEDI 10 JANVIER - Salle espace / 17h30

De multiples lots seront à gagner...
Vous pourrez y trouver de quoi vous désaltérer,
vous restaurer et surtout de quoi vous amuser.

Venez nombreux fêter le début de l'année 2015 !!!

À Madagascar, en trois ans les sans-abri deviennent de vrais paysans sur leurs propres terres

Depuis 1995, l'association ASA s'est donné pour mission d'amener à l'autonomie, par l'agriculture familiale, des familles affamées, abandonnées et désespérées. Le pari un peu fou de transformer des sans-abri en agriculteurs chevronnés n'était pas irréaliste.

Depuis vingt ans, dans les rues de la capitale, Antananarivo, des éducateurs malgaches recrutent les familles tentées par la « grande aventure » du retour à la terre. Pendant trois ans, ces familles sont hébergées dans le centre d'accueil de l'ASA pour y suivre le parcours de formation agricole. Elles cultivent du riz et des légumes, s'initient à l'élevage des porcs, lapins et volailles, à la conduite d'un atelage de zébus, apprennent les techniques de la construction d'une maison... Les parents sont alphabétisés, les enfants vont à l'école.

La troisième année de formation se termine par la « grande migration » sur des terres vierges, dans l'ouest du pays. Les familles déménagent dans leur nouveau village, prennent possession de la maison et des terres qui leur sont attribuées, reçoivent leurs zébus, leur matériel agricole, les semences et la nourriture pour un an. Elles seront accompagnées pendant plusieurs années, et encadrées par des techniciens agricoles tant qu'elles ne seront pas parvenues à l'autonomie.

Le gouvernement malgache a confié à l'ASA un territoire vierge de 300 000 ha (60 km du nord au sud et 50 km de l'est à l'ouest) pour leur mise en valeur. Dix-huit villages de nouveaux paysans y ont été implantés par l'ASA, onze vieux villages de paysans ont été intégrés à la zone de migration. Trois mille personnes bénéficient aujourd'hui des infrastructures agricoles, médicales et scolaires de l'ASA. Dix-huit instituteurs accueillent deux mille enfants dans six écoles. Hôpital, dispensaires, maternité, écoles, centres de formation, coopératives, gendarmerie, ponts, routes, forages et barrages ont été construits sans aucune subvention de l'Etat. L'ASA emploie près de deux cents salariés malgaches, en particulier enseignants, médecins, infirmières, techniciens agricoles, assistantes sociales ...

En France, le réseau ASA FRANCE regroupe 17 associations, sans aucun salarié et très peu de frais de gestion. La comptabilité est validée par un expert comptable et un commissaire aux comptes. Les ressources financières proviennent essentiellement des dons de centaines de donateurs, mais aussi de l'organisation de soirées, conférences, randonnées, vide-greniers, concerts ou vente de produits locaux fabriqués dans les ateliers de l'ASA. **Les dons sont déductibles des impôts.**



L'association ASAM Evenos a organisé avec succès une soirée malgache le 17 mai dernier à la Salle Espace, et un vide grenier au Broussan le 7 septembre. **Les prochains rendez-vous sont :**

- > **Judi 6 novembre à 18h30** : conférence et film de présentation de l'ASA au Centre Azur à Sanary. **Entrée libre.**
- > **Dimanche 23 novembre** : concert baroque par l'ensemble de cuivres de la Garde « Music'Art Méditerranéo » à l'église du Beausset à 17 heures. **Participation 5 €.**
- > **Samedi 30 mai 2015** : Repas malgache à Sainte Anne d'Evenos, Salle Espace.

Le projet vous intéresse ?

Informations et vidéos sur le site www.asa-madagascar.org
Contact : Michel Girault / 09 64 44 96 36 - asam.evenos@numéricable.fr



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE D'EVENOS

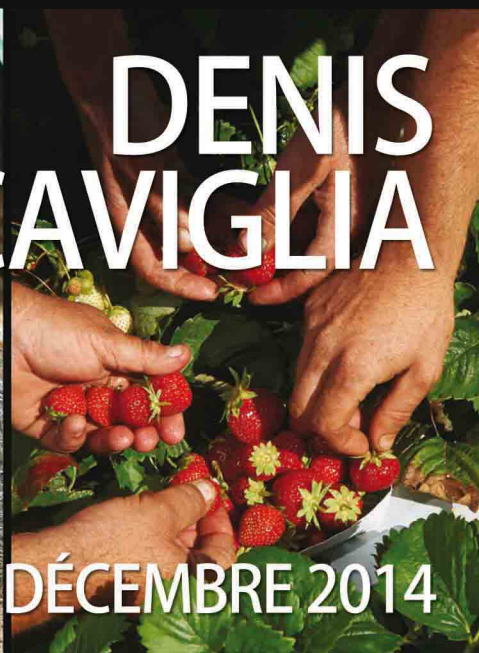
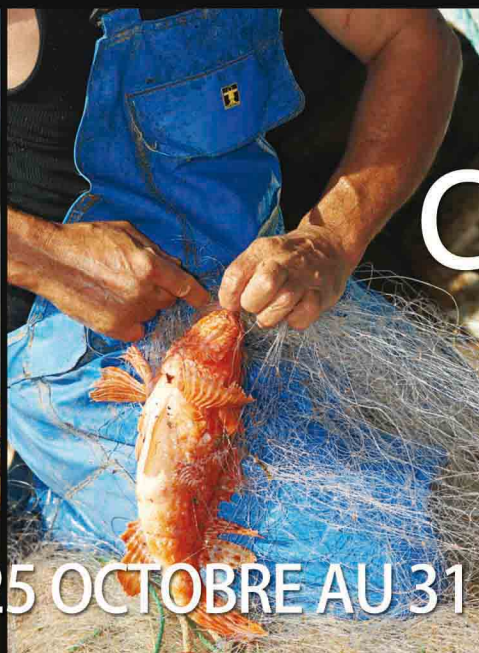
- Mar. 11 nov 2014** Cérémonie à St Anne d'Evenos - 9h45.
Cérémonie au BROUSSAN - 10h15.
Messe à l'église de NEBRE - 10h30.
11h30 - Animation du groupe folklorique « Les Tambourinaires CUJEN ».
Défilé jusqu'au monument aux morts - cérémonie.
Vin d'honneur offert par la municipalité.
- Ven. 5 déc 2014** Cérémonie à St Anne d'Evenos – 11h30
Hommage aux morts en AFN.
- Dim. 18 jan 2015** Assemblée Générale - 15h00
- Sam. 28 fév 2015** Grand Loto de l'ACVG - 17h30

L'ACVG vous espère nombreux à toutes ses manifestations, anciens combattants et tout ceux qui ont perdu un ami dans une période de « paix ».



EXPO UN TERROIR ET DES HOMMES

EN SUD SAINTE-BAUME



DENIS CAVIGLIA

DU 25 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

MAISON DU TERROIR ET DU PATRIMOINE - 155 avenue Jansoulin 83740 La Cadière d'Azur
04 94 98 26 56 - www.maisondupatrimoine.fr



PROSPECTIVE À 20 ANS SUR LE
VIGNOBLE DU TERROIR
SUD SAINTE BAUME
(AOP BANDOL, AOP CÔTES DE PROVENCE, IGP)

JEUDI 06 NOVEMBRE 2014 13H30-19H - ESPACE CULTUREL LA CADIÈRE D'AZUR



ATELIERS DE RÉFLEXION

- 1- L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2- LA DYNAMIQUE FONCIÈRE DU TERRITOIRE

MAISON DU TERROIR ET DU PATRIMOINE - 04 94 98 26 56
155 avenue Jansoulin 83 740 La Cadière D'Azur - www.maisondupatrimoine.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Au fil du temps...



LES AMIS DES ARCHIVES D'EVENOS...

Mardi 24 juin se sont réunis autour du Président Alain MAYSSONADE, les Membres de l'association des amis des archives d'EVENOS, en compagnie de Blandine MONIER, Maire de la Commune, afin d'honorer le départ de Jean GUIRAUD, ancien directeur de l'école Edouard Estienne.

Accompagnés de Jean DI CRISTOFARO, Ancien Maire d'EVENOS, Yves JESTIN et Jean Louis SAVELLI, ancien directeur de l'école du BROUSSAN, ces derniers ont salué le travail de leur ami aux archives de la commune depuis 1989. Un travail qui a permis la mise à jour de trésors de mémoire datant pour certains du 17^{ème} siècle....

Madame le Maire a récompensé Jean GUIRAUD en lui remettant la médaille de la Ville d'EVENOS autour d'un apéritif convivial.

Vous possédez quelques photos anciennes de la Commune, archives, coupures de presse et autres anecdotes... Contactez-nous afin d'enrichir cette rubrique sur l'Histoire de Notre village... au 04 94 98 50 86

Témoignages

Pour les enseignants, les parents d'élèves et les enfants qui bénéficient depuis quelque temps d'une sortie d'école sécurisée à Sainte Anne, école Edouard ESTIENNE, je voudrais témoigner d'un passé datant de l'année 2002. À l'époque, au bout d'un chemin de terre, habitaient un monsieur âgé et son épouse. Lui, c'était "Pipette" (surnom donné en rapport avec son activité de pompier volontaire, la pipe toujours pendue au bec et le pastis à la main). Elle, Germaine, spécialiste des bons petits plats pour les gars de la battue et les amis. Ils avaient perdu, il y a bien longtemps, deux petites filles en bas âge et n'avaient pas d'enfant : immense chagrin. Francis AUDIBERT, puisque c'est de lui qu'il s'agit, avait décidé de céder une partie de son terrain pour permettre aux enfants ne plus sortir de l'école directement sur le trottoir longeant la route de NEBRE, route très fréquentée et restée dangereuse malgré les remaniements antérieurs du virage. Il a reçu en ma présence son notaire, signant son intention de céder une part de sa propriété à la Commune, sous réserve de l'accord du juge des tutelles, car son épouse, malade, n'était plus en capacité de gérer son bien. Mais "la grande faucheuse"

Les armoiries d'Evenos

« **EVENOS porte*** d'azur à la croisette d'or en chef, adextrée de la lettre E senestrée de la lettre C contournée aussi d'or, de la lettre N de même posée en cœur, et une montagne d'argent mouvante de la pointe. »

Cette description des armoiries d'EVENOS n'est pas tout à fait celle que l'on trouve dans l'armorial des Communes de Provence écrit par Louis DE SIGAUD DE BRESC en 1866. En effet ce dernier a fait de nombreuses erreurs dans la description et ce n'est qu'en 1994 que M. DI CRISTOFARO, alors Maire de la Commune, avisé par M. ROTGER, historien local bien connu (qui lors de ses recherches sur SANARY s'était aperçu de l'erreur faite pour les blasons de ces deux villes) après de maintes recherches et démarches a pu obtenir de l'armorial général de France à Paris, une diapositive du véritable blason. En effet depuis de nombreuses années la lettre F figurait à la place de la lettre E et cela sans doute à la suite d'une erreur de reproduction. EVENOS comme toutes les villes de France fit enregistrer à la suite de l'édit de 1696 son blason dans le grand Armorial de France pour la somme de 20 livres. La couronne est une simple couronne murale à deux tours (commune 2 tours, chef lieu de canton 3 tours, sous préfecture 4 tours, préfecture 5 tours) ainsi qu'il sied à une Commune (Illustration 1).



On ne connaît pas avec certitude la signification exacte du blason. La croisette rappelle sans doute l'ancien blason qui ne comportait à l'origine qu'une simple croix et les lettres pourraient rappeler l'orthographe d'EVENOS au XVII^{ème} siècle, soit EVENON. La montagne d'argent pouvant décrire la situation géographique du village. Quant au C contourné aucune explication satisfaisante n'a pu être donnée à ce jour.

* **EVENOS porte** : Cela signifie que le blasonnement existait antérieurement à l'enregistrement de 1696 et que la communauté a fait homologuer un blason qui existait depuis des temps immémoriaux.

Extrait d'un ouvrage consacré à EVENOS par M. Marc Daniel DE VENETTE.

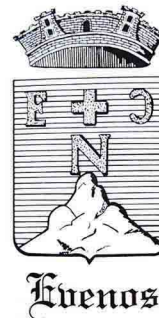


Illustration 1



Les Armoiries de Provence et du Var (Tome 2)
Gabriel-Henry BLANC

l'a pris avant que tout cela ne se réalise.

Lors de la création du PLU, sous mon mandat, le Conseil Municipal a décidé d'acheter toute la propriété AUDIBERT lorsque cela serait possible : ce qui s'est fait ultérieurement. Depuis, la maison a été rasée, le chemin aménagé, un abri construit et maintenant parents et enfants attendent en toute tranquillité aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école.

Pour moi, comme sans doute pour les anciens du quartier, ce n'est pas sans émotion que je passe devant l'école en appréciant cette transformation qui a réalisé dix ans plus tard le souhait d'un couple si uni et ô combien sympathique !!! De la part des enfants que vous regardiez avec tant d'envie...

Merci Germaine. Merci Francis. Merci Pipette.

Raymonde HUGONNIER

Maire d'Evenos 2001/2008 - Adjointe à l'urbanisme 1989/2001



INFOS MUNICIPALES

MAIRIE : (T.) 04 94 98 50 86
(F.) 04 94 98 89 60
(M.) accueil.evenos@wanadoo.fr
(Web.) www.evenos.fr

ROUTE DE TOULON - 83330 EVENOS
Ouverture du Lundi au vendredi
8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Astreinte Mairie : (T.) 06 72 50 79 07
ou (T.) 06 71 91 24 98

PERMANENCES EN MAIRIE...

ASSISTANTE SOCIALE : (T.) 04 83 95 57 30
le 4^{ème} jeudi du mois / 9h00 - 11h30
(uniquement sur RV)

AIDE / SERVICE à DOMICILE : (T.) 04 94 33 97 51
le 3^{ème} jeudi du mois / 9h30 - 12h00
(uniquement sur RV)

POLE EMPLOI : (T.) 3949 / www.pole-emploi.fr

Salle ESPACE : (T.) 06 60 11 40 22
Pour location, se rendre en accueil mairie

NUMÉROS UTILES

SAMU : (T.) 15 et 112 (portable)
GENDARMERIE : (T.) 17 / (T.) 04 94 98 70 05
POMPIERS : (T.) 18 / (T.) 04 94 98 58 50
LA POSTE : (T.) 04 98 00 28 55
du lundi au samedi / 9h00 - 12h00
CENTRE ANTI POISON : (T.) 04 91 75 25 25
TAXI EVENOS : (T.) 06 72 44 01 14

LES ÉCOLES...

MATERNELLE St. ANNE : (T.) 04 94 90 34 94
PRIMAIRE St. ANNE : (T.) 04 94 90 38 88
PRIMAIRE Le BROUSSAN : (T.) 04 94 90 38 91
CRÈCHE PARENTALE : (T.) 04 94 90 33 04

DÉCHETS

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DU BEAUSSET

Accueil du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
Dimanche de 8h00 à 12h00.

RAMASSAGE DES MONSTRES

Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois
de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Inscription obligatoire Communauté de Communes SSB
(T.) 04 94 98 26 60
(Les gravats ne sont pas acceptés)

INFOS SANTÉ

MÉDECINS : Dr. Coquin (T.) 04 94 90 31 83
Dr. Romano-Tuffery (T.) 04 94 90 31 83

DENTISTE : Dr. Alvarez (T.) 04 94 88 34 07
Dr. Collin (T.) 04 94 29 60 15

INFIRMIERS :
J. Boniface / I. Galtier / R. Thebaud (T.) 04 94 90 31 88

INFIRMIÈRE À DOMICILE :
C. Muckensturm (T.) 06 58 71 58 29

KINÉSITHÉRAPEUTE : G. Laborde (T.) 06 60 99 15 31

PODOLOGUE : F. Bedoya (T.) 04 94 62 00 86

PSYCHOLOGUE : C. Rolando (T.) 06 66 78 58 03

ORTHOPHONISTE : S. Fedorowsky (T.) 04 94 25 24 17

OSTÉOPATHES : C. Taupiak (T.) 06 65 76 21 06
C. Nadjar (T.) 06 68 49 15 10
O. Daga (T.) 07 81 14 90 38

PHARMACIE : Mme Antien (T.) 04 94 90 35 23

DÉFIBRILLATEURS : Salle Espace / Mairie / Auberge du Broussan

SOS MÉDECIN : week end et jours fériés de 8h à 24h
(T.) 04 94 14 33 33 / En cas d'urgence (T.) 15

NOS VOEUX DE BIENVENUE

LONGERINAS Miya Andréa
née le 9 avril 2014 à La Ciotat (13)

BOUNILLOU Sacha Emile
né le 22 mai 2014 à La Ciotat (13)

THERY Antoine André
né le 5 juillet 2014 à La Ciotat (13)

BREYE Joachim Evan
né le 13 juillet 2014 à Toulon (83)



NOS VOEUX DE BONHEUR

NICOLAS Antoine & CALLOCH Laura le 5 juillet 2014

SALAÜN Jérôme & DUBI Fanny le 12 juillet 2014

PARASCHIV Andrei-Petru & SCHAEFER Marine le 9 août 2014

ILS NOUS ONT QUITTÉ...

DUBOIS Georges Marcel, le 14 juin 2014.

TEILHARD Jean Philippe Lucien, le 16 juin 2014.

BERTIN-MAGHIT Marie Hélène, le 22 juin 2014.

VERANY veuve CABELLA Suzanne, le 26 juin 2014.

OSCIK née MULLER Marie-Anne, le 18 août 2014.

BARTHELEMY veuve PELLET Andrée, le 7 octobre 2014.

« Le nouveau site Internet d'Evenos est en ligne !!!



Actualités, Associations,
Cadre de vie, Commerces,
Transport, Tri sélectif, Culture,
Jeunesse, Ecoles, Restauration scolaire...

Bonne navigation sur www.evenos.fr



GRAND CONCOURS DE BOULES

SAMEDI 15 NOVEMBRE

Afin de récolter des fonds pour le voyage à Paris de la classe de Cm1/Cm2, l'école Edouard Estienne, en partenariat avec l'asso des boulistes et la FCPE, organise un grand concours de boules

1 concours pour les adultes et 1 concours mixte (1 adulte + 1 enfant)

Participation : 3 € par joueur
Payable dès l'inscription

Pour vous inscrire ou pour tout renseignement :
Entrez en contact avec l'école élémentaire,
l'association des boulistes ou la Mairie...

Boissons / Restauration sur place...
et même un vide-grenier

Nous vous attendons nombreux pour partager
cette belle journée avec nous !!!

La classe de Cm1/Cm2 de Sainte Anne d'Evenos.



La Municipalité d'Evenos soutient avec force l'AFM (maladies génétiques) dans son combat et assure d'ores et déjà son soutien effectif par l'apport logistique nécessaire à l'organisation du TELETHON 2014. Elle mettra tout en œuvre pour en faciliter le bon déroulement avec le concours de tous les élus, des associations, des écoles et de tous les habitants d'Evenos qui souhaiteraient participer à cette manifestation. Nous vous tiendrons au courant régulièrement des réunions et de l'évolution de l'organisation. Merci d'avance pour votre implication...

..... Contact / Mairie d'Evenos – 04 94 98 50 86

COMITÉ DES FÊTES EVENOS

Soirée orientale

Le 15 nov. 2014

du Comité des Fêtes d'Evenos

À partir de 19h30
Salle GÉROME HUGUES
Apéritif, Couscous, Dessert
25,00 €
avec Michel Sylvestre...

Réservation en Mairie d'Evenos jusqu'au 13/11/14... 04 94 98 50 86